

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-14-0532 du 04/03/2014**

Arrêté du 27 février 2012

ARRETE PORTANT NOMINATION D'UN CONSERVATEUR DES HYPOTHEQUES

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte nomination d'un administrateur civil hors classe à l'emploi de conservateur des hypothèques de 2<sup>ème</sup> catégorie.

Date d'application : 15/03/2012

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE À L'EMPLOI DE CONSERVATEUR DES HYPOTHÈQUES DE 2ÈME CATÉGORIE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE À L'EMPLOI DE CONSERVATEUR DES HYPOTHÈQUES DE 2<sup>ÈME</sup> CATÉGORIE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES  
BUREAU RH-1B

**ARRÊTÉ**  
**portant nomination d'un**  
**conservateur des hypothèques**

**LA MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA RÉFORME DE L'ETAT,**  
**PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-866 du 2 août 1995 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la Direction générale des impôts ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2003, portant classement des conservateurs des hypothèques ;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire n°1 de la Direction générale des finances publiques en date du 23 février 2012 ;

Vu la demande de l'intéressé,

**ARRÊTE :**

**Article premier :** M. Marc DEBY, administrateur civil hors classe au secrétariat général, est nommé à l'emploi de conservateur des hypothèques de 2<sup>ème</sup> catégorie et affecté à la conservation des hypothèques de Paris 12<sup>ème</sup> bureau, du 15 mars 2012 au 31 décembre 2012 inclus.

**Article 2 :** L'affectation et la nomination de ce cadre prendront effet à compter du jour de son installation sur son nouveau poste.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

PARIS, LE 27 FÉVRIER 2012  
POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
LE CHEF DU SERVICE DES  
RESSOURCES HUMAINES

HUGUES PERRIN